



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction Interdépartementale des Routes
Massif Central*

Secrétariat Général

Bureau Ressources Humaines

Formation et Recrutement

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE N° 2018 - DIRMC - 015

VU les lois n° 83.634 du 13 juillet 1983 et n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU le décret n° 86.351 du 6 mars 1986 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels,

VU le décret n° 91.393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat et au corps des chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

VU le décret 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

VU le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'état,

VU l'arrêté ministériel n° 88.2153 du 8 juin 1988 modifié, relatif à la déconcentration en matière de gestion des personnels,

VU l'arrêté du 11 juillet 1997 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des candidats pour le concours externe d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

VU l'arrêté du 30 mai 2017, fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État (C2),

VU l'arrêté du 17 avril 2018 autorisant l'ouverture d'un recrutement externe, par voie de concours, de 9 chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État (C2),

Horaires d'ouverture : 8h15-12h15 / 13h45-17h00
Tél. : 33 (0) 4 73 29 79 79 – fax : 33 (0) 4 73 29 79 74
60 avenue de l'Union Soviétique – CS 90447
63012 Clermont-Ferrand cedex 1

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DIA-BCI-2016-01-20-01 en date du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central.

SUR proposition du Directeur interdépartemental des Routes Massif Central,

ARRETE

Article 1^{er} :

Un concours interne pour le recrutement de chefs d'équipe des travaux publics de l'Etat (C2) est ouvert, au titre de l'année 2018.
Le nombre de postes offerts au concours sera fixé par arrêté complémentaire.

Article 2 :

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 18 octobre 2018.
Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 14 novembre 2018.
La date de clôture des inscriptions est fixée au 21 septembre 2018.

Article 3 :

Les nominations seront prononcées dans la limite des postes vacants.

Article 4 :

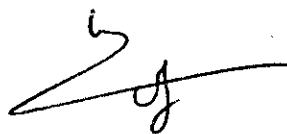
Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne – Rhône Alpes.

A Clermont-Ferrand, le

09 JUIL. 2018

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur interdépartemental des Routes



Olivier COLIGNON